

 **Le BACV répond à ses adhérents**



La crise sanitaire actuelle est sans précédent et perturbe depuis plusieurs mois maintenant la pratique du sport que nous aimons.

Que fait le BACV pour dédommager ses adhérents ?

Suite à l'arrêt prématuré de la saison 2019-2020 en mars dernier, en remerciement pour leur fidélité dans cette époque difficile, le BAC Vincennes avait proposé à ses adhérents qui ont renouvelé leur adhésion pour la saison 2020-2021 une réduction du prix de la licence de 50€.

Pour information, tous les entraîneurs du Club sont salariés et nous avons choisi, pour manifester notre engagement envers eux, de maintenir leur rémunération, la saison passée et celle en cours.

Nous avons pu faire cette réduction grâce non seulement aux économies sur les arbitrages des matchs non joués mais surtout du fait de notre saine gestion.

Cette prime de fidélité est un montant important en comparaison de ce qu'ont pu faire les autres associations, pour le Club c'est une somme d'autant plus importante que les 50€, compte tenu du nombre pouvait donner entre 6 000 et 8 000 € (soit environ 10% du budget annuel)

Pourquoi ne remboursez-vous pas une partie de l'adhésion ?



La structure associative du BAC Vincennes ne l'autorise pas à rembourser la cotisation même partiellement (cf. courrier du Comité National Olympique CNOF).

C'est pour cette raison que cette prime de fidélité n'a pu être proposée qu'aux personnes qui ont renouvelé leur licence au sein du club durant la période définie.

Oui, mais ça c'était pour la saison dernière, et cette année ?



Nous pensions pouvoir reprendre une saison normale, malheureusement, la fermeture des gymnases puis le confinement ne nous ont pas permis de reprendre durablement la pratique de notre sport.

Les membres du bureau ne restent pas inactifs afin de faire reprendre la pratique au plus vite : par exemple, pour les jeunes, nous avons anticipé auprès des services de la Mairie et nous avons encore revu les grilles d'entraînements et mobilisé les entraîneurs et les bénévoles pour une reprise de TOUS les jeunes dont les parents le souhaitent, dès le lundi 14 décembre en tenant compte du couvre-feu et des consignes sanitaires renforcées.

Pour les adultes, la pratique reste malheureusement interdite. Conscient de vos frustrations, nous recherchons des solutions pour palier à la non pratique du basket depuis le mois d'Octobre.

Tout en sachant qu'une saison « complète » devrait être maintenue (de la reprise à potentiellement le mois de Juillet). Le nombre de matchs sera donc similaire à une saison

classique et les officiels devront donc également être rémunérés (pas d'économie sur ce point)

C'est bien beau tout cela mais pour l'instant nous (les adultes) avons réglé notre cotisation pour ne jouer qu'un mois !



Effectivement, c'est pourquoi nous avons cherché à « faire quelque chose » pour les adultes, tout de suite, sans attendre la saison prochaine : comme expliqué précédemment, nous ne pouvons pas vous faire un remboursement partiel de votre cotisation.

Nous proposons aux adultes plusieurs solutions pour compenser les 3 mois de non-pratique d'une valeur de 25 € :

- Un bon d'achat sur la boutique du club ;
- Une place pour les prochaines finales de la Coupe de France ;
- Une prime de fidélité (25 €) sur la saison prochaine.

Vous recevrez bientôt un questionnaire (Google Form) pour nous indiquer votre préférence.

Encore une fois, nous vous remercions de votre confiance en adhérant au Club : c'est votre adhésion qui fait la force du Club et motive les bénévoles pour vous proposer la qualité que vous connaissez et que vous appréciez.